



**CNDS**  
CENTRE NATIONAL  
POUR LE  
DÉVELOPPEMENT  
DU SPORT

## NOTICE D'INFORMATION "EMPLOIS CNDS 2018"



PRÉFET DE MAYOTTE

***L'un des axes prioritaires du CNDS, en 2018, est le soutien à la professionnalisation du mouvement associatif. Pour ce faire, des crédits peuvent être débloqués à l'aide à la création ou à la pérennisation d'emplois existants et arrivés au terme de la 4<sup>ème</sup> année d'aide. Les différentes demandes devront être faites avant le 1/09/2018 après RDV pris avec la personne référente "EMPLOI"***

### STRUCTURES ELIGIBLES L'AIDE A L'EMPLOI CNDS

- Associations sportives, clubs sportifs en situation régulière,
- Comités et ligues des fédérations sportives, ainsi que le CROS,
- Associations de jeunesse et (ou) d'éducation populaire menant des projets sportifs, à condition qu'elles soient affiliées à une fédération sportive,
- Groupements d'employeurs œuvrant dans le champ du sport,
- Associations supports des CRIB et associations « Profession Sport »,
- Associations œuvrant dans le domaine de la Santé par le sport, à condition qu'elles soient affiliées à une fédération sportive.

### TYPES D'EMPLOIS POUVANT BENEFICIER DE L'AIDE A "L'EMPLOI CNDS"

Le contrat se doit être un CDI à temps complet ou à mi-temps et concerne les emplois suivants :

- Animateur ou éducateur sportif (*obligation d'être en possession d'un diplôme autorisant le travail contre rémunération et inscrit au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles)*)
- Agent de développement
- Agent administratif

### CREATION D'EMPLOI (date)

#### AIDES FINANCIERES

- **Création d'emploi à temps complet.**
  - 1<sup>ère</sup> année : 12000,00 €
  - 2<sup>ème</sup> année : 9000,00 €
  - 3<sup>ème</sup> année : 7000,00 €
  - 4<sup>ème</sup> année : 5000,00 €

Soit une aide totale de 33000,00 € sur 4 années.

- **Emplois à mi-temps**
  - 1<sup>ère</sup> année : 6000,00 €
  - 2<sup>ème</sup> année : 4500,00 €
  - 3<sup>ème</sup> année : 3500,00 €
  - 4<sup>ème</sup> année : 2500,00 €

Soit une aide totale de 16500,00 € sur 4 années.

Modalités d'obtention d'une aide à "L'emploi CNDS"

- 1) Prendre **obligatoirement** RDV avec le référent "Emploi" de la DJSCS de Mayotte (Pôle Sport), avant toute demande d'aide de création à l'emploi CNDS
- 2) Remplir le formulaire "création d'emploi CNDS 2018", téléchargeable sur le site de la DJSCS de Mayotte – rubrique "Sports" et la renvoyer par mail [pascal.potrick2@drjscs.gouv.fr](mailto:pascal.potrick2@drjscs.gouv.fr)
- 3) Après avis du référent emploi du CNDS, créer la fiche action sur "Mon Compte Asso"
- 4) Lors du RDV, fournir les pièces suivantes :
  - Formulaire "création d'emploi"
  - Une note d'opportunité du projet "création d'emploi"
  - Le projet associatif
  - Bilans et comptes de résultat, clôturés, des 3 dernières années
  - Une présentation des missions confiées au futur employé, avec fiche de poste et projet de contrat.
  - Un plan de formation, éventuellement

#### MAINTIEN DE L'AIDE APRES LA 4<sup>ème</sup> ANNEE

Les structures employeuses ayant été aidées durant 4 ans par le dispositifs "ESQ", "ECS" ou Emplois CNDS" peuvent demander une extension de l'aide, initialement prévue sur 4 ans.

Pour ce faire prendre RDV avec le référent "Emploi" de la DJSCS de Mayotte. Il vous accompagnera et analysera votre demande au vu des arguments que vous pourrez lui apporter.

A noter que le montant de l'aide et sa durée dépendront des éléments que vous voudrez bien apporter et de l'opportunité d'une telle prolongation.

- 1) Prendre **obligatoirement** RDV avec le référent "Emploi" de la DJSCS de Mayotte (Pôle Sport), avant toute demande d'aide à pérennisation à l'emploi CNDS
- 2) Remplir le formulaire "Pérennisation d'emploi CNDS 2018", téléchargeable sur le site de la DJSCS de Mayotte – rubrique "Sports" et la renvoyer par mail [pascal.potrick2@drjscs.gouv.fr](mailto:pascal.potrick2@drjscs.gouv.fr)
- 3) Après avis du référent emploi du CNDS, créer la fiche action sur "Mon Compte Asso"
- 4) Lors du RDV, fournir les pièces suivantes :
  - Formulaire "Pérennisation d'emploi 2018"
  - Une note d'opportunité portant sur la nécessité d'une aide complémentaire
  - Pour un emploi d'éducateur, s'il est déjà repéré ou recruté, copie du diplôme et carte professionnelle.
  - Le projet associatif si il a été modifié depuis la création de l'emploi CNDS
  - Copie du contrat de travail
  - Copie des diplômes obtenus par le salarié depuis la création de l'emploi CNDS
  - Bilans et comptes de résultat, clôturés, des 3 dernières années